

AR PREFECTURE

016-200054047-20190520-2019_05_20_M02-AU
Reçu le 24/05/2019

~~indiquent que pour lutter plus efficacement contre~~ la désertification médicale, il est impératif de mobiliser l'ensemble des solutions possibles, en particulier lorsqu'elles ont fait leurs preuves pour d'autres professions de santé. Les pharmaciens, par exemple, sont soumis à des règles d'installation efficaces, puisque le maillage des pharmacies a été préservé en France ;

-Précisent que ces mesures de régulations doivent respecter les principes de liberté chers à notre démocratie et que de ce fait ils pourraient ne concerner que les nouvelles installations sur un temps limité au travers d'un conventionnement par exemple ;

-Demandent à l'Etat de prendre à sa charge de manière pérenne le coût du salariat de médecins généralistes sur des territoires aussi fragiles que la Charente Limousine si cette option s'avérait inéluctable pour garantir une offre de soin de 1er recours le temps que les mesures qui seront mises en œuvre produisent les effets attendus ;

-Demandent que des zones franches soient instaurées en Charente Limousine pour provoquer son développement au niveau de l'offre de soin comme au niveau économique ;

-Demandent enfin à l'Etat de convenir que tous les moyens pour provoquer un rétablissement de cette situation ont été mis en œuvre par le territoire de Charente Limousine et que dorénavant c'est au législateur d'assumer la responsabilité qui est la sienne pour trouver au plus vite une solution à ce problème extrêmement urgent qui entretient une grande partie du sentiment d'exclusion que peut ressentir un territoire tel que le nôtre. Les élus de Charente Limousine réclament qu'en la matière les principes d'égalité et de fraternité qui fondent notre république soient particulièrement respectés.

Motion Approuvée à l'unanimité

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 22 mai 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

